



Refuse de me donner le nom d l'hopital ou est mon oncle

Par PhilippeB

Mon oncle est gravement malade et hospitalisé mais sa femme, tante par mariage, refuse de me dire le nom de l'hopital ou il est hospitalisé.
Que puis-je faire?
Merci d'avance

Par kang74

Bonjour,

Rien .
Si votre oncle n'a pas voulu vous en informer, c'est son droit .

Par Isadore

Bonjour,

Votre tante par alliance n'a aucune obligation de vous informer de quoi que ce soit. Soit votre oncle aura envie de vous en informer, et dans ce cas il vous fera parvenir un message (par exemple en demandant à un proche ou au personnel de l'hôpital de vous contacter), soit il faut trouver cette information autrement... si votre oncle n'a pas demandé à l'hôpital de garder le secret.

Par PhilippeB

Merci pour votre réponse
Ce n'est pas qu'il n'a pas voulu m'en informer mais il n'a pas la capacité de le faire car dans le coma.
Mais cela ne change rien on dirait.
Cdt

Par Isadore

Bonjour,

Non, un particulier n'a aucune obligation d'information auprès de l'entourage. Il faut interroger le reste de son entourage, ou appeler les hôpitaux et cliniques de sa région.

Une personne dans le coma a plus de chances d'être soignée dans un "grand" établissement qu'un petit hôpital de campagne.

Les autres membres de la famille, les amis ou les voisins savent peut-être quelque chose.

Par Burs

appelez les hopitaux les plus proche de son lieu d'habitation, et demandez à l'accueil en donnant son nom et date de naissance éventuellement. Ils vous dirons si il est chez eux.

Par PhilippeB

merci a tous
Cdt

Par kang74

Bonjour

De toutes les façons , pour des raisons évidentes de santé et de sécurité des malades, certains services restreignent les visites et les réserve, au conjoint et aux enfants dans des temps très courts (1/2h)pour les patients dans le coma .

Par de là, le nom de son établissement ne vous servira probablement pas à grand chose .